

L'alternance séduit entreprises et jeunes

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, l'alternance repose sur des périodes alternées d'enseignement théorique et de formation pratique en entreprise. Elle est de plus en plus prisée par les jeunes et par les entreprises.

Mise à jour le 25 avril
2023



Olivier Choulot, directeur adjoint du CFA de Ploufragan, et Claire Lerestif, sa développeuse de l'apprentissage, chargée des entreprises.

🌊 L'apprentissage a le vent en poupe

Avec ses 1 800 élèves, le CFA de Ploufragan est le plus gros vivier d'apprentis du département. Ses formations du CAP à Bac +3 reposent toutes sur l'alternance entre cours au campus et travail en entreprise. Entretien avec le directeur adjoint du campus, Olivier Choulot, et sa développeuse de l'apprentissage, chargée des entreprises, Claire Lerestif.

Comment se porte le "marché" de l'apprentissage ?

Claire Lerestif : Il est tendu dans la mesure où beaucoup d'entreprises ne trouvent pas d'apprentis. Il l'est particulièrement dans les filières alimentaires, dans l'hôtellerie-restauration.... C'est le cas aussi pour les préparateurs en pharmacie. Beaucoup d'officines ne parviennent pas à recruter d'apprentis.

Comment expliquez-vous cet intérêt pour l'apprentissage ?

Olivier Choulot : Le recours à l'apprentissage est "historique" et ancré dans les habitudes dans des secteurs d'activités comme la boulangerie, le bâtiment, la mécanique... Et il se généralise dans d'autres domaines, et notamment dans les filières post-bac, parce que le marché de l'emploi est lui-même tendu. Les entreprises, qui rencontrent des difficultés de recrutement, se rendent compte qu'elles doivent former leurs salariés de demain.

L'intérêt est-il aussi financier ?

Claire Lerestif : Grâce à l'aide à l'embauche d'un jeune alternant, la première année d'apprentissage ne coûte quasiment rien à l'entreprise. C'est un argument qui compte. Mais bien que cette aide soit passée de 8 000 à 6 000€ en 2023, l'intérêt pour l'apprentissage ne fait que croître !

Olivier Choulot : Les entreprises pensent surtout à former, selon leurs besoins spécifiques, leurs salariés de demain.

Tous les apprentis restent-ils dans l'entreprise qui les a formés ?

Olivier Choulot : Il faut être honnêtes : de moins en moins. Les jeunes ont envie de voir ailleurs, de faire leurs expériences dans d'autres entreprises et, de plus en plus, de poursuivre leurs formations... Les entreprises doivent développer l'esprit de mise en commun : si leurs apprentis partent, elles récupéreront ceux formés par leurs homologues.

Quels conseils donneriez-vous à une entreprise qui cherche un apprenti ?

Claire Lerestif : Le premier réflexe est de m'appeler pour qu'on évalue ensemble le niveau nécessaire, le profil de l'apprenti, les contraintes horaires et de transport. Ensuite, l'entreprise peut rédiger l'annonce, mais je peux, au besoin, m'en charger. Enfin, toutes les annonces sont affichées au campus et nous invitons les entreprises à déposer leurs offres et à consulter les demandes sur bretagne-alternance.com.

Olivier Choulot : C'est maintenant et même dès mi-mars qu'il faut penser au recrutement pour septembre !

Quels sont les délais de recrutement ?

Olivier Choulot : Tout dépend du secteur d'activité, mais aussi du secteur géographique car beaucoup de nos apprentis ne sont pas majeurs et font leurs choix en fonction des possibilités de déplacement.

Claire Lerestif : Il faut aussi que l'entreprise prenne le temps de rencontrer les candidats car l'objectif est que le mariage fonctionne bien. L'apprenti doit répondre aux attentes de l'entreprise et réciproquement. Rappelons que l'apprenti est en formation.

Les ruptures de contrat d'apprentissage sont-elles fréquentes ?

Claire Lerestif : En moyenne, 10 % de nos mariages finissent en divorce. L'objectif est que ce taux soit le moins élevé possible. Avant qu'il y ait rupture, le CFA essaie de trouver des solutions des deux côtés. Nous sommes vraiment là pour accompagner les jeunes comme les entreprises.



≡ Même en post Bac, l'alternance attire jeunes et entreprises

L'alternance attire également les jeunes en études supérieures. Exemple à l'IUT de Saint-Brieuc.

L'IUT de Saint-Brieuc compte 670 étudiants dont 315 sont, cette année, en alternance. Jusqu'à présent, l'alternance était possible en 3e année en Génie biologique et en Techniques de commercialisation, dès la deuxième année en Science et génie des matériaux et en licence professionnelle toutes spécialités confondues. « *Les étudiants qui intégreront la première année en septembre 2023 auront la possibilité de basculer sous le format de l'alternance dès la deuxième année de formation quelles que soient les spécialités* », assure Loïc Jégou, directeur de l'IUT.

« *C'est une formule qui plaît à beaucoup d'étudiants car elle permet d'apprendre en situation réelle et d'être rémunéré* », constate Anne Gernier, chargée de mission à l'IUT. « *Souvent les cours paraissent plus intéressants et concrets quand on revient d'une période en entreprise* », ajoute Loïc Jégou. Le double-accompagnement – avec un tuteur de l'IUT et tuteur en entreprise – est rassurant pour le jeune comme pour l'employeur et permet d'assurer une cohérence entre la formation et l'alternance.

Le réseau de l'IUT compte quelque 1 200 entreprises dans le Grand Ouest , mais aussi au-delà. « *Nos étudiants choisissent des entreprises qui répondent le mieux aux compétences qu'ils souhaitent développer, déclare le directeur. C'est leur premier critère! Nos formations sont axées sur les compétences et se spécialisent dès la deuxième année. De ce fait, nos étudiants sont vraiment bien préparés au monde de l'entreprise.* »

Aujourd'hui, si l'alternance se développe et séduit les jeunes, le nombre de candidats n'est pas toujours suffisant pour répondre aux besoins des entreprises « *qui sont clairement encouragées par les aides de l'État à recruter des alternants* », constate Loïc Jégou. Pour faciliter les rencontres, l'IUT organise des job-datings. Le prochain est prévu le 12 mai pour les métiers en science et génie des matériaux.

